



Prêt pour les collectivités

## Collectivités & établissements scolaires de Brest métropole

Sont exonérés du paiement de l'abonnement au prêt, sur présentation d'une pièce justificative :

- > Les personnes enseignant à Brest dans des classes de maternelle, de primaire, de collège, de lycée, dans des établissements d'enseignement supérieur ou dans des établissements culturels (Conservatoire, EESAB), empruntant pour leurs élèves (10 œuvres pour un établissement scolaire, sur rendez-vous).
- > Les ATSEM et les assistantes maternelles agréées de Brest empruntant dans le cadre de leur activité professionnelle.
- > Les structures dont l'utilité est reconnue dans le domaine de l'éducation, du social ou de la santé, localisées à Brest.

## Collectivités & établissements scolaires hors Brest métropole

100 € pour un abonnement valable un an et la possibilité d'emprunter 10 œuvres tous les deux mois (sur rendez-vous).

## Rendez-vous personnalisé :

Accueil et conseil personnalisé dans le choix des œuvres (présentation illustrée dans des classeurs avec de la documentation sur les artistes).

Accompagnement de projets pédagogiques mis en œuvre par les enseignants ou les élèves.

Dernière mise à jour le : **17 janvier 2020**

**Brest**  
MÉTROPOLE & VILLE

**Musée des beaux-arts de Brest**

24 rue Traverse, 29200 Brest

...

Tel. : 02 98 00 87 96

[musee-beaux-arts@brest-metropole.fr](mailto:musee-beaux-arts@brest-metropole.fr)

[facebook.com/museebrest](https://facebook.com/museebrest)

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Mentions légales

✓ OK, tout accepter

Personnaliser